

DÉROGATION MINEURE

351, boulevard de L'Assomption, Repentigny

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 8 juillet 2025 à l'Agora du parc de l'Île-Lebel situé au 396, rue Notre-Dame à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 351, boulevard de L'Assomption à Repentigny, portant le numéro de lot 2 147 776, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 juin 2025.

En cas d'intempérie, la séance publique aura lieu à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h.

L'objet de cette demande est de réduire la marge avant à 7,05 m du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une marge de 7,5 m minimum sur l'immeuble situé au 351, boulevard de L'Assomption, portant le numéro de lot 2 147 776.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de juin 2025.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers